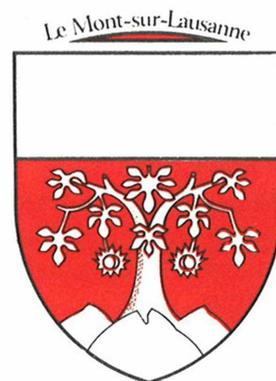


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LEGISLATIF

Le législatif a connu une grande activité durant ces dernières semaines de l'année. En effet, pas moins de 5 séances ont eu lieu entre le 30 octobre et le 18 décembre 1978. Elles ont toutes été présidées par Monsieur Daniel Grosclaude, président.

Les procès-verbaux des séances des 25 septembre, 30 octobre, 20 et 27 novembre ainsi que du 11 décembre ont été adoptés par le Conseil.

Les deux séances des 20 et 27 novembre ont été essentiellement consacrées à l'examen des 92 articles du nouveau règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions. Monsieur Claude Agassiz a donné connaissance du rapport de la commission qui a étudié ce règlement sous la présidence de Monsieur Maurice Derron.

La discussion a été largement utilisée; les chenils, poulaillers, cages à lapins ont, entre autres, préoccupé le Conseil.

L'article sur les roulottes, l'arborisation des parcelles, la hauteur des habitations en zone villas ont également appelé quelques compléments d'information. L'anglicisme "bow-window" n'a pas trouvé grâce devant le Conseil; il ne figurera donc pas dans notre nouveau règlement! Dans le chapitre des zones agricoles, une modification concernant la hauteur des silos a été acceptée par le Conseil: sur proposition de Monsieur André Bonzon, celle-ci a été portée de 12 m. à 18 m.

Monsieur Marcel Guex a suggéré de généraliser dans toute la commune les normes de transformation des fermes valables pour le Petit-Mont (règlement adopté en juin) et le Grand-Mont. Monsieur Alfred Borgeaud a expliqué que ceci n'était pas possible pour plusieurs raisons, en particulier à cause de l'ordre contigu toléré au Petit-Mont. Le règlement a finalement été adopté à l'unanimité, avec quelques légères modifications.

Monsieur Alfred Borgeaud a encore informé que les chapitres V et VI —zones agricole et intermédiaire— n'entreront en vigueur que lorsque les plans de zones, actuellement à l'étude, auront été acceptés par le Conseil d'Etat.

En attendant, l'actuel règlement des zones sans affectation spéciale est appliqué.

Lors des séances des 30 octobre et 18 décembre il a été surtout question de l'arrêté d'imposition pour 1979 et 1980.

30 conseillers ont demandé une convocation du Conseil communal afin de discuter de l'opportunité de soumettre à l'approbation de la population cet arrêté d'imposition, accepté par le Conseil le 25 septembre. Sur proposition de Monsieur Michel Mattenberger, le Conseil avait alors accepté la suppression de l'arrêt de progression à 7% et l'abaissement du taux de 100% à 90%.

Au nom de 30 conseillers, Monsieur Roger Menétrey a demandé que le nouvel arrêté d'imposition soit soumis au vote de l'assemblée de commune. Après une courte discussion, l'entrée en matière est votée par 35 conseillers contre 12. Finalement la proposition de soumettre l'arrêté d'imposition au vote de l'Assemblée de Commune est acceptée par 34 oui contre 19 non (1 bulletin nul).

Dans cette même séance, le bureau pour 1979 a été élu comme suit:

Président:	Monsieur Daniel Grosclaude
1er vice-président:	Monsieur Francis Chabloz
2e vice-président:	Monsieur Henri-Charles Brun
Scrutateurs:	Messieurs Jean-Claude Corbaz et Michel Glayre
Scrutateurs-suppléant:	Mme Marie-Claire Krayenbuhl et M. Jean-Daniel Pelet.

Lors de la séance du 18.12.78, le problème de l'arrêté d'imposition était à nouveau à l'ordre du jour, suite au vote négatif de l'assemblée de Commune des 1/2/3 décembre. Dans un nouveau préavis, la Municipalité a repris ses propositions premières, à savoir maintien du statu quo, avec arrêt de progression à 7% et taux égal à 100%. Cette proposition a été agréée par le Conseil, toutefois avec 4 voix négatives.

Quant à la séance du 11 décembre, elle fut consacrée au problème de l'achat par la Commune d'une parcelle de 60'000 m² au lieu dit "Fontanney-Dessus"; la Municipalité a reçu l'autorisation d'effectuer cette

transaction moyennant un emprunt de Fr. 900'000.—, ce qui finalement permettra à la Commune de disposer d'une réserve de terrain de 100'000 m² en un seul bloc.

Par ailleurs, le budget communal pour 1979 a été discuté, puis accepté à l'unanimité, ainsi que les demandes de crédits supplémentaires (Fr. 273'383.—) pour l'année écoulée.

Dans les divers, Monsieur Benjamin Burri déplore qu'un nouvel accident ait eu lieu en Pernassy et demande s'il n'y a pas de possibilité d'améliorer ce carrefour.

*La secrétaire
Evelyne Panchaud*

ORDURES MENAGERES

A partir du 1er janvier 1979, les ordures ménagères (+ déchets encombrants) de notre Commune ne seront plus dirigées sur l'usine d'incinération de Penthaz, mais conduites à la décharge contrôlée de Teufthal près de Berne. C'est l'entreprise Faucherre, transports à Moudon qui en assurera le ramassage et le transport.

Chaque ménage recevra ces prochains jours un tableau de ramassage des ordures ménagères et autres déchets. Celui-ci vous indiquera avec précision la date de chaque collecte ainsi que les règles à observer.

Pour que tout le monde soit renseigné au mieux, nous pensons utile de vous rappeler les directives en vigueur ainsi que les modifications qui seront appliquées dès le 1er janvier prochain.

Notre nouveau transporteur mettra à notre disposition un camion à 3 essieux. **Ce gros véhicule ne pourra donc plus s'engager dans les chemins privés**, et nous demandons aux personnes intéressées de bien vouloir déposer leurs sacs et déchets encombrants en bordure de la route communale ou cantonale la plus proche de leur domicile.

ORDURES MENAGERES + DECHETS ENCOMBRANTS DE FAIBLE VOLUME.

Les jours de ramassage restent fixés aux mardis et vendredis. Dans cette catégorie, les modifications sont les suivantes:

- Les poubelles ne seront plus acceptées.** Seuls les sacs à ordures ou les containers devront être utilisés.
- Les déchets encombrants de faible volume** (chaises, tables de nuit, etc.) seront aussi ramassés 2 fois par semaine en même temps que les ordures ménagères. Nous vous recommandons d'éliminer régulièrement ces différents objets.

DECHETS ENCOMBRANTS

Ce ramassage ne se fera dorénavant que deux fois par an. Il est réservé aux déchets encombrants volumineux.

VERRE.

Cette collecte était faite jusqu'ici le 1er lundi de chaque mois. Dès le 1er janvier 1979, le ramassage men-

suel est maintenu, **mais il aura lieu chaque 3ème mercredi.**

Nous vous rappelons que ces déchets seront entreposés dans des récipients ouverts, résistants à la pluie, tels que harasses ou caissettes qui restent votre propriété. Les bouteilles étant réutilisées, il est indispensable qu'elles puissent être récupérées propres et exemptes de corps étrangers (bois, métal, grès, porcelaine, etc.).

FERRAILLE

Ce ramassage continuera à être organisé au moins 1 fois par an. Chaque ménage recevra une circulaire en temps utile ainsi qu'un bulletin d'inscription qu'il faudra remplir et retourner au greffe municipal.

VIEUX PAPIERS

Cette collecte sera maintenue et assurée par les élèves. 4 ramassages sont prévus en 1979, aux dates figurant sur le tableau qui vous sera envoyé.

Nous vous rendons **attentifs au fait que le ramassage du vieux papier ne sera plus annoncé par une circulaire spéciale.**

DECHETS DE GAZON

Pour la saison prochaine, M. Hervé Menétrey, chemin de la Viane, accepte à nouveau ces déchets **pour autant qu'ils soient exempts de branches, de pierres, etc.**

Le gazon est à déverser **sans emballage** au nord de sa ferme. Les jours de réception restent fixés aux lundis et jeudis de 07 h. à 20 h. et le samedi matin jusqu'à 11 heures.

VIEUX PNEUS

Le Département des Travaux Publics a désigné, pour notre Commune, l'entreprise Regommex SA à Romanel.

DECHETS DE TAILLE DE HAIES, PETITES BRANCHES

Nous avons l'intention d'organiser en 1979 2 matinées de réception des déchets de tonte de haies et de taille des arbres, soit 1 au printemps et 1 en automne. L'endroit vous sera désigné ultérieurement.

En vous conformant à ces nouvelles directives, vous nous aiderez à réaliser de sérieuses économies et faciliteriez la tâche des personnes responsables. D'avance, nous vous remercions.

*Pour la Municipalité:
René Henny, municipal*

CALENDRIER POUR 1979

Janvier		
13	Paysannes	Salle du Conseil
27	Fanfare	Grande Salle
Février		
24	Foot-ball	Grande Salle —Soirée—
Mars		
31	Echo des Bois	Grande Salle

Avril

26	Skeet-Club	Stand de Tir
27	Skeet-Club	Stand de Tir

Juin

2	Ordre de poêle	Cantine du Châtaignier
9	Marche SVPA	Cantine du Châtaignier
10	Marche SVPA	Cantine du Châtaignier
16	Jeunesse	Cantine du Châtaignier -Bal-
30	Armes de guerre	Châtaignier Fête de la Bière

Juillet

7	Abbeyes Réunies	Châtaignier
8	Abbeyes Réunies	Châtaignier
9	Abbeyes Réunies	Châtaignier
21	Foot-Ball	Cantine du Châtaignier
28	Jeunesse	Cantine du Châtaignier -Bal-

Août

1	S.F.G.	Cantine du Châtaignier -Bal-
11	Foot-ball	Terrain du Châtaignier

Septembre

2	S.F.G.	Châtaignier Tournoi Volley
8	Armes de guerre	Petite salle
27	Armes de guerre	Petite salle -Soirée-

Octobre

28	Fanfare	Grande Salle (vente)
----	---------	----------------------

Novembre

24	S.F.G.	Grande Salle -Soirée-
----	--------	-----------------------

Décembre

1	Loto	Grande Salle
2	Loto	Grande Salle
16	Loto	Grande Salle

PISCINE

Nous rappelons l'école de natation pour adultes et enfants. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à **Renens-Natation, case postale 88, 1020 Renens, téléphone (021) 37 33 25**

FOOTBALL-CLUB

A tous nos membres supporters et amis. Nous vous invitons au traditionnel VERMOUTH le samedi 13 janvier à 17 h. à la buvette du Châtaignier.

Le Comité

ECHOS DE L'ECHO....

Le Coeur mixte de notre Commune a repris ses répétitions le jeudi 26 octobre. Après l'activité fébrile de ce printemps (concerts, Giron), nous entamons une saison de transition qui permettra à notre nouveau directeur, M. Christophe Gesseney, de se familiariser avec les possibilités de notre société. M. Bianchi nous a en effet quittés après six années de direction et nous tenons à le remercier pour tout ce qu'il a apporté à l'Echo. Pour le remplacer, M. Gesseney a été nommé à la quasi unanimité des membres présents. Agé de 26 ans, M. Gesseney se consacre pour la moitié de son temps à des études musicales, pour l'autre moitié, à la

vente de partitions chez MM. Hug et Foetisch. Son plus cher désir est de pouvoir entièrement se consacrer à la musique.

En ce qui concerne notre Giron des chorales du Jorat, nous aimerions dire à tous les habitants du Mont un chaleureux merci pour leur participation et leur appui financier qui se sont matérialisés par un bénéfice de près de dix mille francs.

Une dernière communication, notre soirée annuelle, avec un programme encore à préciser dans le détail, aura lieu le samedi 31 mars 1979, qu'on se le dise!

R. Vaucher

SOIREE ANNUELLE DES SOCIETES LOCALES

A la veille des soirées et bals des sociétés locales, la Municipalité tient à rappeler à la population et en particulier aux parents des enfants âgés de moins de 18 ans la teneur de l'art. 54, alinéas 2, 3 et 4 du Règlement de police de la Commune du Mont:

"L'accès des dancings et bars-dancings ou autres locaux de danse d'un genre analogue est interdit aux enfants de moins de 18 ans, même accompagnés. Pour les soirées et bals des sociétés locales, la Municipalité peut déroger à cette règle, lorsque les jeunes gens sont accompagnés d'adultes responsables.

En cas d'infraction, les enfants ou jeunes gens, ainsi que les personnes qui les accompagnent, sont considérés comme contrevenants, au même titre que les organisateurs de la manifestation".

Nous espérons que chacun aura la volonté de faire respecter ces dispositions, en particulier pour les enfants encore en âge de scolarité obligatoire.

Des contrôles seront effectués par la police communale.

La Municipalité

FANFARE

L'Union Instrumentale du Mont tient à remercier sincèrement, par le Journal "Les 4 coins du Mont", toutes les personnes qui ont répondu favorablement à l'appel financier lancé auprès de la population, pour l'école de musique de nos jeunes élèves, lors de notre vente d'automne. Grâce à vos nombreux dons, l'avenir de notre société est garanti et le renforcement de son effectif par de jeunes talents n'est plus qu'une période de mois; encore un grand merci à tous les donateurs. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour aviser la population que notre soirée annuelle est fixée, au samedi 3 février 1979, à la grande salle du Petit-Mont. D'autre-part, le comité se fait un plaisir de vous souhaiter à tous, Montaines et Montains, ainsi qu'à nos supporters des villages environnants, nos vœux les meilleurs pour l'An Nouveau.

Le Comité

